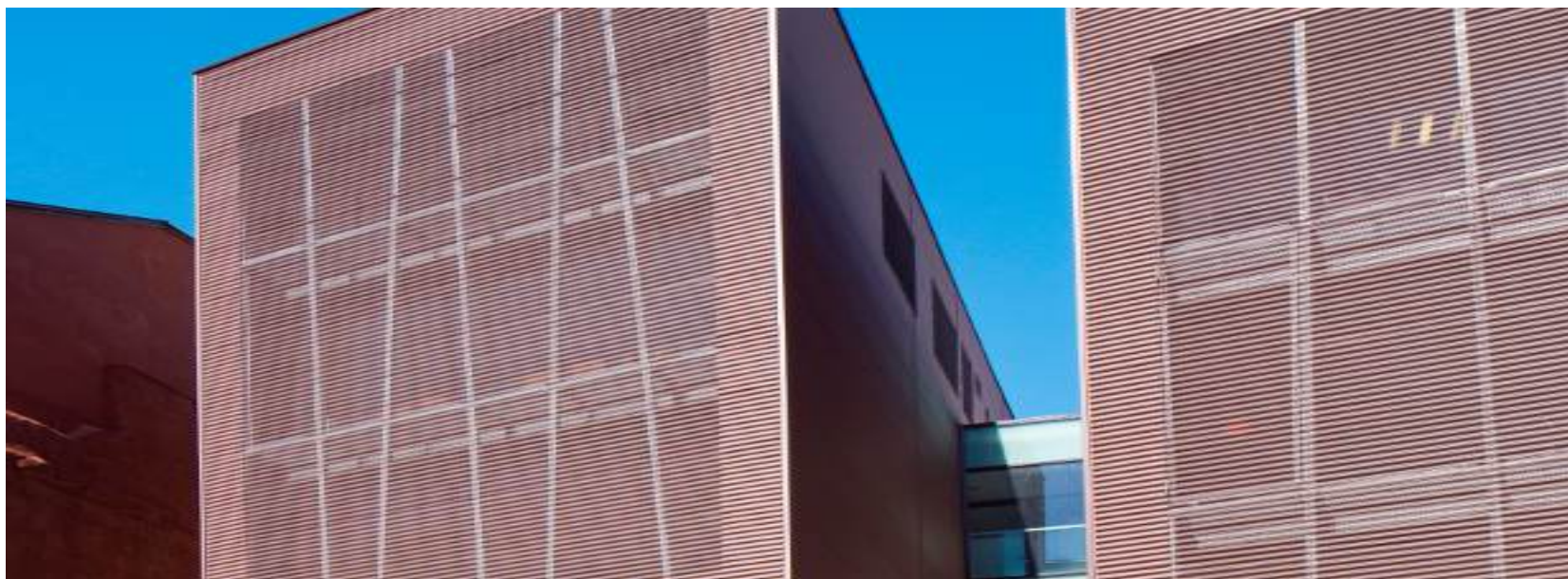


Parcoursup

Nouvelle procédure d'admission Dans l'enseignement supérieur

CIO de RODEZ

05 67 76 54 46



CALENDRIER POUR LE LYCEEN

Saisie des vœux : Du 22 janvier au 13 mars

Date limite de confirmation des vœux : Le 31 mars

Propositions d'acceptation et réponses : Du 22 mai au 21 septembre

Procédure complémentaire : Du 26 juin au 21 septembre

Etape 1 : Depuis le 15 janvier 2018

Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup :

- Consultation du site et des informations générales.
- Vérification que les formations souhaitées passent par la plateforme.

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr
- ➔ Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > consulter les sites des établissements
- > contacter directement ces établissements
- > vérifier les modalités d'admission

Etape 2 : 22 janvier > 13 mars 2018

Ouverture de votre dossier :

- Saisir une adresse mail valide
- Télécharger l'appli ParcoursSup

Formulation des VŒUX



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

Maximum 10 vœux par statut non ordonnés mais motivés et renseignés par le candidat

Et / Ou

- > Les élèves **décrivent en quelques lignes la formation qui a leur préférence** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

LES VŒUX MULTIPLES : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Exemple:

BTS MUC (vœu)

- Lycée de Villefranche (sous vœu)
- Lycée de Castres (sous vœu)
- Lycée de Gaillac (sous vœu)

Exemple:

PACES (vœu)

- Clermont (sous vœu)
- Vichy (sous vœu)

PACES Toulouse (vœu)

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

LES VŒUX MULTIPLES

Le lycéen peut formuler :

- de 1 à 10 vœux maximum par statut
- 20 sous-vœux maximum **pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES** (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)
- 10 sous-vœux maximum **par spécialité de BTS ou DUT, par voie de CPGE, par type de licence**
- Cas particulier des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce : le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ces sous-vœux ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

Formuler ses vœux sur parcoustep.fr

L'année de césure

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

- > Le lycéen peut demander une année de césure (c'est-à-dire reporter une année d'études pour réaliser un projet) et ce directement après le bac.
- > La demande d'année de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup.
- > Si la demande de césure est acceptée, le lycéen sera bien inscrit dans la formation où il est accepté et bénéficiera du statut d'étudiant pendant toute la durée de la césure (6mois/1an).
- > Il aura un droit de réinscription dans cette formation l'année suivante.

COMPLÉTER SON DOSSIER SUR PARCOURSUP.FR : LE PROJET DE FORMATION

Confirmation
des vœux :
jusqu'au
31 mars



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

COMPLÉTER SON DOSSIER SUR PARCOURSUP.FR :

Confirmation
des vœux :
jusqu'au
31 mars



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Date limite de
confirmation
des vœux :
31 mars

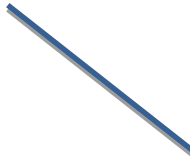
Vœu non confirmé = vœu supprimé

Etape 3 : 31 mars > 18 mai 2018

TRAITEMENT DES VŒUX

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Traitement
des vœux
du 31 Mars
au 18 Mai



CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

> Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

- Disposer de compétences scientifiques
- Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté
- Disposer de compétences sportives
- Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes



Etape 4 : 22 mai > 21 septembre 2018

PROPOSITIONS FAITES PAR LES ETABLISSEMENTS

ACCEPTATION OU RENONCIATION PAR LES LYCEENS AUX PROPOSITIONS

INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des
propositions à partir du
22 mai

➔ Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions

Les parents et les professeurs principaux sont prévenus s'ils ont renseigné leur adresse mail

Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ Pour une formation non sélective (la plupart des licences)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place
(Connaissance du rang de classement et du dernier admis 2017)

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Attention : s'agissant des formations non sélectives, les établissements répondent « OUI » ou « OUI-SI » – la plateforme transforme ensuite automatiquement ces OUI ou OUI-SI en « Liste d'attente » lorsque les capacités d'accueil sont atteintes

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

➔ Les délais pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer)

7 jours jusqu'au 25 juin

3 jours du 26 juin au 20 août

1 jour à partir du 21 août

**Au-delà : la place est libérée pour un autre
candidat**

Propositions
possibles en
continu à partir
du 22/05

L'EXEMPLE DE QUENTIN ÉLÈVE DE TERMINALE S

→ Quentin a fait 3 vœux. Le 22 mai, il prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Quentin

22 mai : réponses des établissements

Réponses de Quentin avant le 29 mai

A

L1 Mathématiques Université Paul Sabatier

OUI (proposition d'admission)

Réponse avant le 29 mai

Renonce

B

CPGE MPSI

Sous-vœux Lycée Fermat

NON

Sous-vœux Lycée Bellevue

OUI (proposition d'admission)

Réponse avant le 29 mai

Renonce

C

CPGE PTSI

Sous-vœux Lycée Turgot (Limoges)

OUI (proposition d'admission)

Réponse avant le 29 mai

Accepte

Sous-vœux Lycée Déodat de Séverac

NON

Sous-vœux Lycée Jean Dupuy (Tarbes)

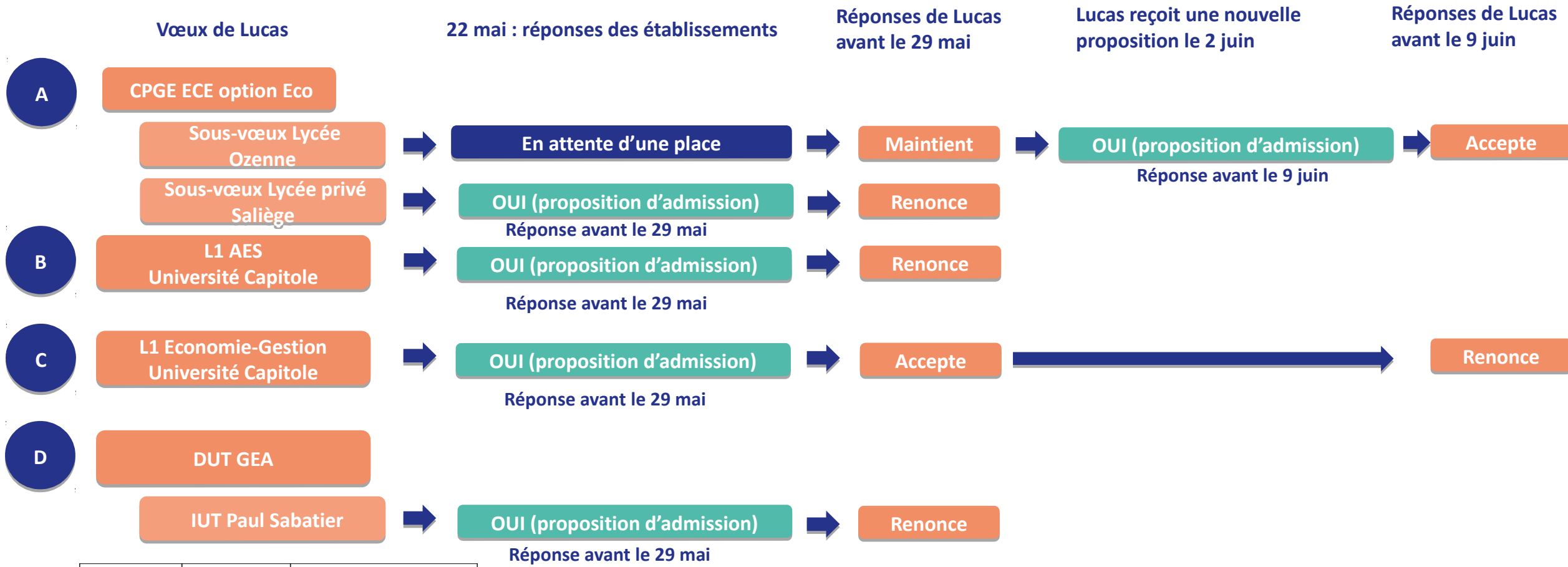
OUI (proposition d'admission)

Réponse avant le 29 mai

Renonce

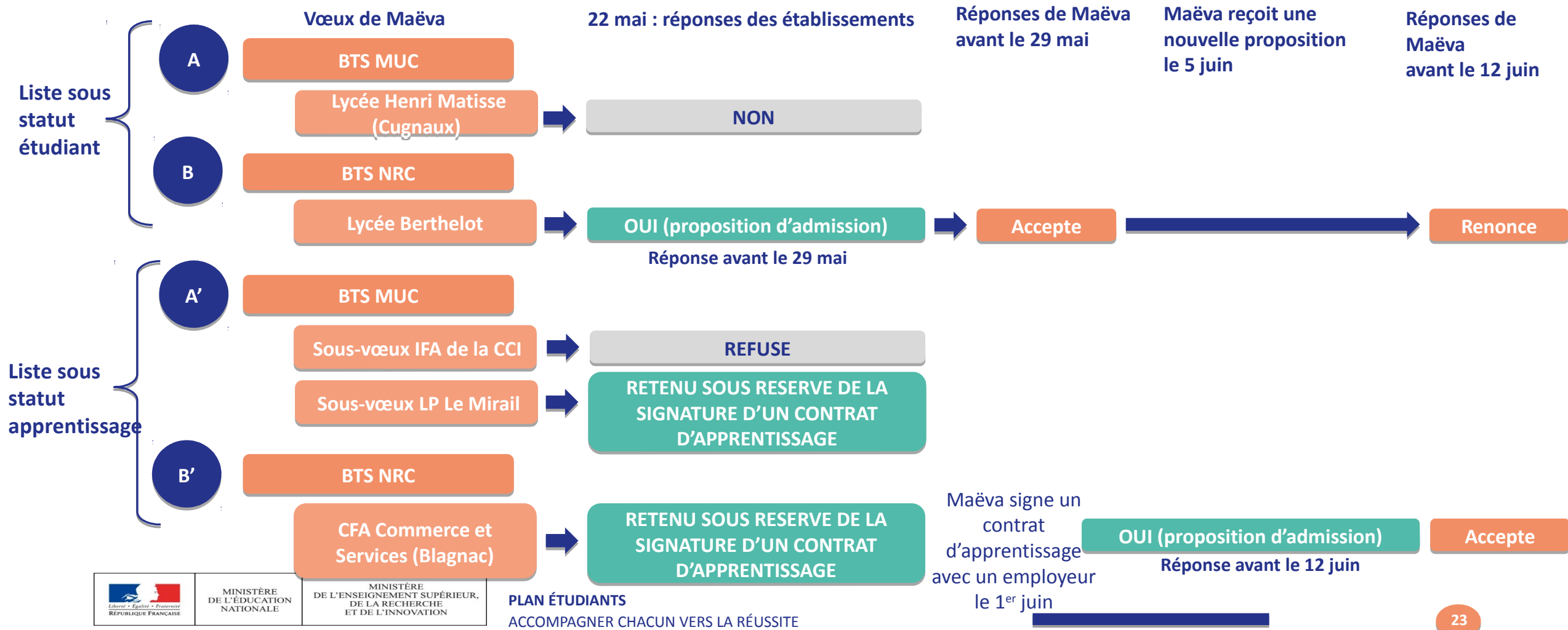
L'EXEMPLE DE LUCAS ÉLÈVE DE TERMINALE ES

➔ Lucas a fait 4 vœux. Le 22 mai, il prend connaissance des décisions des établissements



L'EXEMPLE DE MAËVA ÉLÈVE DE TERMINALE BAC PRO COMMERCE

➔ Maëva a fait des vœux sous statut étudiant et sous statut apprentissage. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des
résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer (il peut en même temps rester « En Attente » sur d'autres vœux qui auraient sa préférence)
- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

Etape 4 : 26 juin > 21 septembre 2018

PHASE COMPLEMENTAIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

> Quand ?

Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat (26 juin) jusqu'au 21 septembre

> Quoi ?

Les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale ont la possibilité **de formuler de nouveaux vœux** dans une procédure complémentaire.

> Comment ? Nombre de vœux ? Hiérarchie ?

En cours d'arbitrage

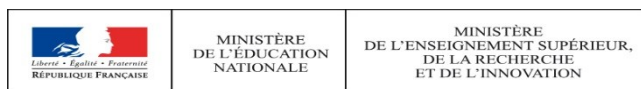
L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

➔ Phase complémentaire : une place recherchée pour chacun par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur

> Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

- après les résultats du bac, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur continue à étudier** les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS



PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

INFORMATIONS UTILES SUR PARCOURSUP.FR

➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > **Attendus** de la formation
- > Éléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2018
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

« VIE ÉTUDIANTE »

Démarches et services en ligne sur
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Dossier social étudiant (DSE) à constituer
entre le 15 janvier et le 31 mai

« VIE ÉTUDIANTE »

> **Bourses sur critères sociaux** : revenus des parents, nombre d'enfants, et éloignement du lieu d'études.

- Dossier social étudiant (DSE) à constituer entre le 15 janvier et le 31 mai

Faire une simulation pour connaître son échelon boursier.

> **Le logement** :

- Une demande de logement peut être faite au CROUS même si vous n'avez pas droit aux bourses.

- Mise en place d'une caution locative simple, gratuite et dématérialisée pour faciliter l'accès au parc privé.

> **Santé**

- En 2018, tous les nouveaux étudiants seront rattachés au régime général de la sécurité sociale.